

Metz, le 16 janvier 2023

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'eau

La responsable de l'unité police de l'eau
à

Affaire suivie par : Astride ERMAN
Tél : 03 87 34 33 27
E-mail : astride.erman@moselle.gouv.fr

Monsieur le Président de la Communauté de
Communes de Saint-Avold Synergie
Service assainissement
2 rue de Pratel
57340 MORHANGE

OBJET : Dossier de porter à connaissance pour la création d'un déversoir en tête de station (point A2) de la station de traitement des eaux usées de Saint-Avold – Avis de recevabilité
RÉF. : Dossier CASCADE n° 57-2022-00524
P.J. : 1 fiche

Monsieur le Président,

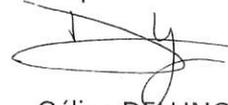
J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier de «porter à connaissance" au titre de l'article L.181-14 du code de l'environnement concernant la création d'un déversoir en tête de station (point A2) de la station de traitement des eaux usées de Saint-Avold sur la commune de Saint-Avold.

Après examen, je vous informe que le dossier que vous m'avez transmis est **recevable**.

Cette opération devra être réalisée conformément au dossier déposé. La présente lettre clôt la procédure de "porter à connaissance".

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,



Céline DELLINGER

Copie transmis pour information à :

- AERM – Mme Schneider Anne-Laure
- LOREAT